

## > HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

S'approprier les différents thèmes du programme

Géographie / classe de Troisième

# Thème 3 - La France et l'Union européenne

- L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance.
- La France et l'Europe dans le monde.

Extrait du [programme du cycle des approfondissements, BOEN n°11 du 26 novembre 2015](#).

### Pourquoi enseigner la France et l'Union européenne en classe de Troisième ?

L'étude de l'*Union européenne, nouveau territoire « de référence et d'appartenance »* invite à souligner l'importance de l'échelon supranational et les réalités de l'insertion de la France dans cet ensemble. Sans masquer les importantes tensions qui la traversent actuellement, l'étude doit mettre en avant les réalités concrètes de l'Union européenne : territoire attractif et pacifié, sa géographie actuelle repose sur une volonté de rééquilibrage et de cohésion par des politiques publiques ambitieuses. On montre les effets de cette insertion, pour la France et pour l'Union européenne, aux différentes échelles.

**Problématique :** quelles sont les caractéristiques de l'Union européenne et quelle y est la position de la France à toutes les échelles, de l'intégration régionale à l'influence mondiale ?

**On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :**

- que l'Union européenne est une entité politique et un territoire en construction, qui intègre les États et les territoires nationaux sans les dépasser ni les effacer ;
- qu'il découle de cette dynamique une position particulière de la France au sein de l'Union européenne et des transformations de son territoire ;
- l'influence de la France et de l'Union européenne dans le monde.

Ce thème permet de travailler différentes compétences, notamment se **repérer dans l'espace** à la fois français, européen et mondial, **analyser et comprendre un document** et **raisonner** en maniant diverses échelles d'analyse.

## Quelle est la place du thème dans la scolarité ?

- **Au cycle 3**, l'étude de l'Union européenne est conduite en histoire, principalement en **CM2**.
- **En classe de 3<sup>e</sup>**, l'idée d'un espace politique communautaire européen est pour la première fois étudiée. Cette partie du programme doit être travaillée en lien avec la seconde partie du programme d'histoire, « Le monde depuis 1945 », notamment le sous-thème 3, « Affirmation et mise en œuvre du projet européen » car les deux approches sont complémentaires : la construction européenne et ses élargissements successifs sont traités en histoire, la géographie aborde quant à elle les différentes intégrations et les transformations qu'elles induisent sur les territoires. Les notions de puissance, d'influence et de rayonnement en découlent.
- **Au lycée, en première générale et dans certaines séries technologiques**, le programme reprend ces thèmes en proposant d'approfondir la question des dynamiques territoriales au sein de l'Union européenne dans la mondialisation.

## Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

**Ce thème permet d'aborder les questions majeures suivantes, dans des termes qui ne sont évidemment pas ceux dans lesquels on les posera en classe.**

Les élargissements récents de l'UE ainsi que les candidatures d'adhésion montrent **l'attractivité de l'Union européenne**, espace de stabilité politique et pôle de richesse. L'extension du territoire de l'Union européenne à des États de plus en plus éloignés géographiquement, économiquement et culturellement montre **le succès de l'UE** mais pose **la question des écarts et de la cohésion de l'ensemble**. Les caractéristiques du territoire communautaire européen peuvent être présentées lors de cette première approche.

L'Union européenne a mis en place **des politiques d'intégration parmi les plus avancées au monde**, en particulier politiques, économiques et monétaires. Dans un ensemble spatial de plus en plus hétérogène soumis à de fortes tensions, les politiques territoriales communautaires se fixent pour objectif **de maintenir la cohésion et de réduire les déséquilibres**, à l'instar des fonds structurels (Fonds européen de développement régional, FEDER ; Fonds social européen, FSE) et des aménagements ambitieux, notamment dans le domaine des transports. Toutefois, face aux crises économiques et sociales et aux enjeux croissants portés par la mondialisation, **des difficultés nouvelles émergent qui mettent en cause la cohésion de l'Union et de ses politiques communautaires comme en témoigne l'apparition de tentations de repli sur des intérêts nationaux**.

**Les dynamiques de construction et d'intégration transforment la situation de la France au sein de l'Union européenne** et ont un impact direct sur l'ensemble de ses territoires, tout particulièrement les **régions frontalières, qui, progressivement, deviennent transfrontalières**. Par les échanges matériels ou immatériels, les mobilités humaines, les aménagements, dont les axes de transport, ces régions se constituent en interfaces, emblématiques des recompositions territoriales.

**À l'échelle mondiale, la notion d'influence** permet de situer la France (métropolitaine et ultramarine) et l'Union européenne sur la scène internationale, d'interroger les domaines dans lesquels leurs capacités d'influence sont les plus vives et de conclure sur les atouts particuliers de la France, pour peser sur la scène du monde et pour **faire « rayonner »**

Retrouvez Éduscol sur



**l'Europe.** Si l'Union européenne exerce une certaine influence économique mondiale, notamment financière avec l'euro, elle peine à jouer un rôle mondial en matière géopolitique, diplomatique, de défense et de sécurité. Ce sont les États membres qui occupent à titre individuel des places importantes dans les institutions internationales (ONU, FMI, Banque mondiale...). La France est présente sur la scène du monde par sa position singulière en Europe : membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, puissance nucléaire, puissance militaire, maritime et navale. Elle mobilise sa « diplomatie culturelle » et rayonne à ce titre sur la scène internationale, dans le cadre de la Francophonie

## Comment mettre en œuvre le thème dans la classe ?

### Sous-thème 1 : L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance

La mise en œuvre du sous-thème peut procéder par changement d'échelles en commençant par **l'analyse du territoire actuel de l'Union** dans son ensemble à partir de cartes soulignant **les caractéristiques du territoire européen et les contrastes territoriaux majeurs** à partir d'un ou deux indicateurs pertinents (densités des métropoles, axes de transports majeurs, PIB, PIB/habitant, IDH, pays émetteurs / bénéficiaires des aides financières de l'UE, taux de chômage...). Cette approche doit permettre à l'élève d'acquérir des repères géographiques et de comprendre que l'un des objectifs des politiques de l'Union européenne est de réduire les disparités entre les régions, notamment via les **politiques territoriales**. L'étude peut déboucher sur une première approche de l'insertion française dans le territoire européen.

La France a longtemps été considérée comme l'un des moteurs de la construction communautaire européenne, dont elle a aussi bénéficié. Le rôle de l'UE comme l'un des acteurs de l'aménagement du territoire français a déjà été développé dans le thème 2 de géographie. Il s'agit à présent de montrer **la place de la France** dans cet ensemble politique en construction. Deux aspects sont à privilégier : **l'insertion de la France dans le territoire européen et l'influence européenne visible en France**. Un **exemple local** peut y contribuer : la ville de Strasbourg, le siège d'Euronews à Lyon, l'assemblage de l'Airbus à Toulouse... L'Union européenne doit aussi être présentée comme un ensemble auquel les Français et les Européens se réfèrent et appartiennent. Pour cela, on mobilise des **exemples concrets** : les mobilités et circulations aisées pour les citoyens des pays membres sur des réseaux désormais pensés à l'échelle de l'Union, des formes de coopération ou d'échanges, sans négliger les dimensions symbolique et politique (drapeaux, présence du Parlement à Strasbourg, capitales européennes sièges d'institutions européennes, événements comme les « capitales européennes de la culture »...).

L'exemple d'une **région transfrontalière** est examiné afin de faire comprendre aux élèves comment certaines régions françaises sont spécifiquement intégrées au reste de l'Europe et comment les habitants « vivent » ces régions. Le programme invite à choisir une région transfrontalière entre la France et ses voisins de l'Union. Le choix est ouvert : la « Grande Région » (autrefois Saar-Lor-Lux), la région « Bruxelles-Capitale, Vlaanderen, Kent, Nord-Pas de Calais, Wallonie », l'espace transalpin, l'espace Alsace-Bade-Wurtemberg, la région Pyrénées – Méditerranée .... Cela peut permettre d'aborder ou de remobiliser des exemples d'investissements européens dans l'aménagement de territoires transfrontaliers. L'étude de formes d'intégration régionale, passant par les réseaux de transports (LGV Rhin-Rhône, projet ferroviaire Lyon-Turin), est également envisageable afin de distinguer

Retrouvez Éduscol sur



des nœuds et des axes majeurs. L'examen des espaces vécus, par l'observation des mobilités des frontaliers ou le maniement du plurilinguisme par exemple, permet de discuter la construction de cette appartenance européenne.

Un **croquis de synthèse simple** à l'échelle de l'Union européenne peut être progressivement construit au long de l'étude, à partir de l'analyse de cartes thématiques pour souligner les grandes structures du territoire européen et l'insertion de la France à ce territoire. Cela peut permettre à l'élève de comprendre, par exemple, que les axes de transports (LGV, autoroutes) ne s'arrêtent pas aux frontières du territoire national, mais au contraire relient l'hexagone au reste de l'Union européenne. Par exemple, l'axe Londres-Lille-Paris-Lyon-Marseille et ses prolongements soit vers l'Italie et l'Espagne, soit vers la Belgique et les Pays-Bas placent la France dans une situation nodale et témoignent de son ouverture, de son intégration et de son accessibilité.

## Sous-thème 2 : La France et l'Europe dans le monde

La dimension **géopolitique** de l'influence française recouvre de vastes domaines : le monde francophone, les alliances françaises, la présence militaire et diplomatique, et bien sûr les territoires ultramarins qui donnent à la France le deuxième domaine maritime mondial.

Des **planisphères**, mais aussi d'autres documents comme des **témoignages**, des **photographies**, des **classements** permettent de décrire l'influence française à l'extérieur de l'Europe. **Quelques exemples**, limités en nombre mais bien choisis, permettront d'éviter l'écueil du catalogue. La présence militaire et navale peut faire l'objet d'une cartographie en relation avec nos alliances et nos accords de coopération. L'influence **culturelle** française s'exprime par exemple dans les domaines de l'enseignement (réseau des établissements français à l'étranger) ou de l'art (Sorbonne et Le Louvre à Abu Dhabi, pavillon français de l'Exposition Universelle de Shanghai). Les thèmes de la gastronomie et de la mode croisent l'aspect culturel avec une forte dimension **économique**, à travers des produits comme les vins ou les parfums, ou des firmes comme LVMH ou L'Oréal.

Il importe de ne pas se cantonner à une vision franco-française. La formulation du programme invite à traiter l'influence de l'Union européenne lorsque c'est pertinent. C'est le cas par exemple dans le domaine économique : l'Union européenne est la première zone économique du monde, dotée d'un marché unique et représentant un poids considérable dans les échanges mondiaux, en lien entre autres avec la façade maritime de la *Northern Range*.

Enfin, l'Union européenne exerce aussi une influence par des **valeurs** et une vision du monde universelle reposant sur des principes humanistes et démocratiques, ce qui permet de différencier l'influence de la simple puissance. Cette influence mondiale de la France et de l'UE peut être nuancée par la mention d'une ou deux limites à son rayonnement, comme la concurrence du modèle anglo-saxon et des pays émergents, le manque de cohérence ou de visibilité politique de l'UE, le caractère incomplet de sa puissance.

La démarche peut aussi être thématique : les différents aspects de l'influence de l'UE dans les différents domaines et la contribution de la France dans chacun d'eux.

## Principaux repères spatiaux à construire

Ce thème est l'occasion privilégiée de réactiver et de consolider les repères spatiaux des élèves sur l'Union européenne :

- La carte des États membres de l'UE ;
- l'UE sur un planisphère montrant les grands pôles économiques mondiaux ;
- les principales métropoles européennes et les sièges des institutions européennes ;
- la mégalopole européenne et les grands axes de l'espace européen ;
- l'exemple de la région transfrontalière étudiée ;
- les façades maritimes européennes et quelques fleuves principaux ;
- le territoire français ultramarin ;
- quelques États francophones dans le monde.

## Quelles sont les contributions du thème aux parcours et aux enseignements pratiques interdisciplinaires ?

Des liens avec le programme **d'Enseignement moral et civique** (3<sup>e</sup>) peuvent être imaginés : ils sont essentiels avec le thème 2 de la première partie, qui aborde la question de la nationalité, de la citoyenneté française et européenne ; ou avec le thème 2 de la troisième partie, qui évoque la défense et l'action internationale de la France. Les questionnements autour de l'identité / de la citoyenneté française et européenne peuvent être posés en Enseignement moral et civique, en Français, voire en Technologie au sein d'un EPI « **Information, communication, citoyenneté** », et contribuer au parcours citoyen.

Le thème de la culture française et de la francophonie (littérature, cinéma, peinture) peut être abordé en Français et en Arts plastiques, autour d'un EPI « **Culture et création artistiques** ».

## Quels sont les écueils à éviter ?

- **Négliger les dimensions spatiales** du thème, en faisant l'histoire institutionnelle de la construction européenne ou en traitant uniquement des institutions ou des politiques communautaires.
- Aborder les liens qui unissent les pays membres (Espace Schengen, zone euro) en oubliant d'évoquer qu'ils sont à la base de l'émergence d'un territoire de référence et d'appartenance commun.
- Ne pas mettre en relation ce thème avec le thème 2 de géographie lors de l'étude des territoires français ultramarins.